



Ville de  
**Maule**

Liberté

Egalité

Fraternité

N/Réf. : OL/NB/EF – **Arrêté n° 2024-020**

## ARRETE PORTANT RESERVATION DE STATIONNEMENT

**10 Place de la Mairie**

**Déménagement  
Le 20 et 21 janvier 2024**

Le Maire,

VU la demande en date du 17 janvier 2024 par laquelle Monsieur CALEGARI Freddy -  
1 rue du Plat d'Étain – 78580 Maule

**Demandant l'autorisation de stationner : 2 véhicules pour effectuer son  
déménagement**

**- sur 2 places de stationnement (en zone bleue) face au 10 Place de la mairie devant  
l'établissement le Petit Quinquin.**

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de voirie du 21/10/1965 relatif à la conservation et à la surveillance  
des voies communales,

## A R R E T E

### **ARTICLE 1 : AUTORISATION**

Le demandeur est autorisé, **le 20 et 21 janvier 2024** à occuper le domaine public en vue du  
**stationnement de 2 véhicules (immatriculés FD-220-PL et CT-770-LT) permettant  
d'effectuer son déménagement** comme énoncé dans la demande susvisée, à charge pour lui de  
se conformer aux dispositions des articles suivants.

### **ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la  
dépendance domaniale occupée. Aucun dépôt de matériaux ne sera fait sur la voie publique.

La sécurité et le libre passage des piétons seront toujours assurés. L'entrepreneur devra signaler  
toute occupation de la voie publique par des panneaux réglementaires.

### **ARTICLE 3 : RESPONSABILITE**

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toutes natures qui pourraient résulter de l'occupation du domaine public.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur,

Fait à Maule, le 17 janvier 2024



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Olivier Leprêtre". The signature is written in a cursive style with a horizontal line crossing through the middle.

**Olivier LEPRÊTRE**  
Pour le Maire et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-adjoint